

somme Numérique

Procès-verbal - BUREAU du syndicat mixte

L'an deux mille vingt-et-un, le 12 janvier à 18h00, le BUREAU du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 24 novembre 2020, s'est réuni sous la présidence de Philippe VARLET ;

Le Président a décidé que la présente séance se tenait également par visioconférence, dans les conditions fixées par l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment son article 6 modifié par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

Membres du BUREAU **présents** et *excusés* :

- **Philippe VARLET – Président**
- **Margaux DELETRE – Vice-présidente « continuité éducative et lutte contre la fracture numérique »** (par visioconférence)
- **Laurent PARSIS – Vice-président « aménagement numérique »**
- **Alain GEST** (par visioconférence)
- **Mathilde ROY** (par visioconférence)
- *Bernard DAVERGNE*
- *Olivier JARDE*
- **Jean-Philippe DELFOSSE** (par visioconférence)
- **Jean-Marie BLONDELLE** (par visioconférence)

Olivier JARDE donne pouvoir à Margaux DELETRE

Bernard DAVERGNE donne pouvoir à Philippe VARLET

Le quorum est constaté par 5 élus présents et un élu représenté. Le Bureau peut donc valablement délibérer. Laurent PARSIS est désigné secrétaire de séance.

Margaux DELETRE et Alain GEST rejoignent la séance par visioconférence après le vote de la délibération.

I. Délibération

1. Avenant n°1 aux lots 2 et 5 du marché « Fourniture de services de communications électroniques »

Le Bureau du syndicat mixte a validé par délibération du 8 juillet 2019, l'attribution du marché de fourniture de services de communications électroniques conclu pour le compte du groupement de commandes dont Somme Numérique est le coordonnateur. Ce marché court de janvier 2020 à décembre 2022.

Les lots 2 et 5 ont été attribués à l'opérateur OPTION SERVICE ; il s'agit des services de téléphonie sur IP (sur lien fibre optique) et des services d'accès xDSL via le réseau de collecte de Somme Numérique. Au moment de la notification du marché en septembre 2019, nous apprenions la reprise de l'opérateur OPTION SERVICE par le groupe CELESTE. Les actes d'engagement ont tout de même été signés au nom d'OPTION SERVICE.

La passation de la gouvernance, l'absorption complète de l'opérateur, ainsi que la mise en place de la nouvelle équipe projet pour Somme Numérique et des interlocuteurs techniques et commerciaux, ont pris du temps courant 2020. A présent, il convient de formaliser et officialiser le changement de titulaire dans les pièces du marché.

C'est dans ce contexte qu'il est proposé aux membres du Bureau de valider le projet d'avenant à conclure avec l'opérateur CELESTE, permettant aux membres du groupement télécoms de continuer à bénéficier des prestations des 2 lots qui avaient été attribués à OPTION SERVICE.

L'offre technique de base ainsi que le bordereau de prix unitaires restent inchangés pour les membres du groupement. Par contre, l'offre est enrichie avec le catalogue de services propres à CELESTE qui pourra le cas échéant répondre à des besoins complémentaires des collectivités.

Il apparaît notamment que la plateforme de gestion proposée par CELESTE répond à des besoins techniques plus professionnels que celle d'OPTION SERVICE.

Considérant l'absorption de l'opérateur OPTION SERVICE par l'opérateur CELESTE dans des conditions garantissant la poursuite des engagements pris auparavant par OPTION SERVICE,

Considérant la nécessité de formaliser dans les pièces du marché le lien contractuel noué désormais avec l'opérateur CELESTE pour les lots 2 et 5 du présent marché, jusqu'à son échéance au 31 décembre 2022,

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'approuver la conclusion d'un avenant aux lots 2 et 5 du marché « Fourniture de services de communications électroniques » pour le groupement de commandes coordonné par Somme Numérique ».

Adoptée à l'unanimité

II. Informations du Président

1. Présentation du projet d'organigramme 2021

Comme convenu lors de la séance du 30 novembre 2020, le Président présente aux membres du Bureau sa vision d'un nouvel organigramme pour Somme Numérique, qui serait mis en œuvre progressivement après le départ en retraite de son Directeur au 31 mars 2021.

Cet organigramme est présenté en séance.

Il sera mis en œuvre sous la responsabilité de la Directrice et pourra être adapté selon l'évolution de la structure, dans la limite des emplois permanents créés par le comité syndical.

La présentation de cet organigramme annexé au présent procès-verbal n'appelle pas de remarque particulière des membres du Bureau. L'ensemble paraît cohérent et reflète l'activité du syndicat mixte. Il permet une bonne lisibilité de l'organisation pour les personnes qui la composent et pour les partenaires extérieurs.

2. Alerte sécurité ENEDIS dans le cadre du déploiement et des raccordements FTTH

Yves Briançon souhaite informer les élus du Bureau d'une alerte sécurité portée par ENEDIS concernant les travaux de déploiement du réseau fibre optique pour lesquels la plus grande vigilance doit être apportée au regard de la proximité avec le réseau électrique. Cette alerte fait suite à un contrôle terrain de réalisation des raccordements finals qui comportaient de nombreuses anomalies. Par ailleurs, un accident s'est produit sur le département avec un blessé, mais qui aurait pu être beaucoup plus grave.

Comme cela a déjà été exprimé auprès du Comité syndical, il existe une préoccupation nationale concernant les désagréments causés par les raccordements réalisés en mode STOC, c'est-à-dire par sous-traitance des grands opérateurs Bouygues, FREE, Orange et SFR. A ces nombreuses dégradations sur les éléments physiques du réseau, s'ajoutent donc des risques d'accidents mortels, du fait notamment du manque de formation des intervenants ou du caractère « sous-payé » de ces prestations. La volonté de raccorder très vite un nombre important d'utilisateurs donne lieu à quelques difficultés, qu'il convient de maîtriser et réguler au niveau national.

Le Département du Doubs vient de décider l'interdiction des raccordements en mode STOC sur son territoire à partir du 1er janvier 2021.

Au niveau de Somme Numérique, et pour réagir face à l'alerte sécurité de ENEDIS, le Président souhaite qu'un courrier soit adressé au plus vite au délégataire COVAGE SOMME, responsable de ces raccordements, ainsi qu'aux 4 OCN, Bouygues, FREE, Orange et SFR. Une copie sera adressée également à Madame la Préfète de la Somme et au Président de l'AVICCA.

Laurent PARSIS salue la réactivité immédiate de COVAGE, proportionnée à la situation, pour que les entreprises concernées prennent toutes les mesures liées à leurs responsabilités dans la mise en œuvre de ces travaux.

3. Déploiement FTTH

Dans le cadre du programme de déploiement de la fibre optique, le Président Philippe VARLET ajoute que Somme Numérique doit se rapprocher de la FDE et de la SICAE car les autorisations de passage du câble en aérien, ont une grande incidence pour le projet FTTH, en termes de délais et d'impact financier s'il faut changer des poteaux.

Un rendez-vous est programmé fin janvier pour rencontrer le Président de la FDE, afin de régler ces questions, ainsi que le problème de gestion des infrastructures pour l'aménagement numérique. Les deux établissements publics se rejoignent notamment sur le projet de vidéoprotection, avec la nécessité de trouver la meilleure collaboration au bénéfice des projets communaux.

Comme rappelé par Jean-Philippe DELFOSSE, il apparaît clairement pour les communes qui participent à l'enfouissement de leurs réseaux, qu'il ne faut pas payer une deuxième fois pour ces mêmes infrastructures lorsqu'il s'agit par la suite de passer le réseau de fibre optique public.

Les sujets de l'ordre de du jour étant épuisés, la séance est levée à 18h55.